

**Motion de MM. Christian Zaugg, François Sottas, Sami Kanaan et Mme Michèle Künzler: «Avenir des terrains industriels de Sécheron et sort de leurs locataires».**

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 6 décembre 2000)

*MOTION*

Vu:

- le projet de construction de la société Serono sur les terrains industriels de Sécheron dont la presse a fait état;
- l'importance de ce projet et l'intérêt qu'il pourrait présenter pour la Ville de Genève;
- le projet de parking prévu pour l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ayant fait l'objet d'un plan localisé de quartier dont notre Conseil municipal a été saisi et dont l'implantation en dessus des voies CFF semble remis en cause du fait du surcoût très élevé de ce projet résultant des mesures constructives de sécurité qui devraient être mises en place pour se prémunir contre un éventuel accident ferroviaire;
- le projet de construction d'une gare RER et d'un parking d'échange sur les parcelles propriété de l'Etat et des CFF situées au sud des voies CFF;
- l'importance des divers projets en cause et leur impact sur le quartier de Sécheron, notamment en ce qui concerne les divers parkings envisagés qui impliquent obligatoirement une étude d'impact sur l'environnement en vertu de la législation fédérale sur la protection de l'environnement;
- le projet d'image directrice élaboré par un groupe de travail Etat-Ville qui a pour but de fixer l'aménagement futur de la zone industrielle de Sécheron,

considérant:

- qu'il se justifie, en conséquence, que cette image directrice soit portée à la connaissance du Conseil municipal, afin que celui-ci soit informé de la manière dont les divers projets en cause s'intègrent à cette image directrice, des options prises à cet effet par le Conseil administratif et de la façon dont la zone industrielle de Sécheron va se structurer (implantation des bâtiments, des voies de circulation, nombre de places de parking, accès, taux d'utilisation du sol, etc.);
- qu'il s'impose que le Conseil municipal soit également informé des caractéristiques des divers projets de construction envisagés, dont celui de Serono, vu son ampleur, puisqu'il affectera une surface de terrain de près de 45 000 m<sup>2</sup>;
- que ce projet, qui présente également un intérêt financier considérable pour cette grande multinationale si elle peut acquérir ces terrains, ne doit pas être réalisé au détriment d'une centaine d'entreprises qui se trouvent sur le site, s'agissant surtout de petites entreprises qui ont des moyens limités, si l'on fait abstraction de Sécheron SA et d'une ou deux autres entreprises telles que Federal Express ou Bulgari;
- qu'il est indispensable que ces entreprises, qui représentent environ 500 places de travail, puissent trouver des locaux à des conditions similaires, mais pour beaucoup

d'entre elles à proximité immédiate de leur localisation actuelle, si elles veulent pouvoir conserver leur clientèle;

- que le projet évoqué de construction à cet effet d'un bâtiment artisanal par l'Etat ou sa Fondation pour les terrains industriels permettant de reloger ces entreprises constitue une solution qui permettrait de résoudre le grave problème de survie économique de ces locataires des bâtiments qui devront être démolis pour réaliser le projet de Serono;
- que ces locataires, qui ont tous reçu leur congé et qui sont mis sous pression vu les délais fixés par Serono pour maîtriser le site, n'ont à ce jour reçu aucune proposition concrète de relogement;
- qu'il importe que les intentions de l'Etat soient confirmées et que celui-ci mette à disposition une partie de la parcelle dont il est propriétaire dans le site de Sécheron pour réaliser le bâtiment artisanal envisagé pour le relogement des locataires,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à présenter au Conseil municipal l'image directrice portant sur l'aménagement futur de la zone industrielle de Sécheron, afin que celui-ci soit informé de la manière dont les divers projets prévus dans ce site s'intègrent à cette image directrice, quelles sont les options prises à cet effet par le Conseil administratif et comment la zone industrielle de Sécheron va se structurer (implantation des bâtiments, des voies de circulation, nombre de places de parking, accès, taux d'utilisation du sol etc.);
- à présenter également au Conseil municipal les caractéristiques des divers projets de construction envisagés sur le site de Sécheron, dont celui de Serono;
- à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il prenne en compte les problèmes de relogement des locataires du site de Sécheron, autant que possible à proximité;
- à étudier une solution dans le cadre de la Ville de Genève, par exemple sur le site de l'ancienne SIP (Société genevoise d'instruments de physique) à Châtelaine.